

Rédiger un état des lieux d'entrée et de sortie en béton et éviter les litiges

1H30 LOI ALUR

Objectifs de formation

- Acquérir l'ensemble des connaissances de base qui lui permettront d'être autonome dans la réalisation d'état des lieux
- Connaître les spécificités d'un état des lieux d'entrée et de sortie d'un logement
- Comprendre les obligations de la loi Alur et leurs impacts sur la réalisation d'un état des lieux
- Comprendre et mettre en pratique le décret du 30 mars 2016
- Réaliser un état des lieux précis et conforme au décret du 30 mars 2016
- Savoir anticiper les litiges liés à la mauvaise réalisation d'un état des lieux
- Connaître les étapes à suivre pour réaliser un état des lieux détaillé

Moyens techniques

Formations 100 % en ligne en accès illimité
24 h/24 et 7 j/7 via la plateforme e-learning.

Moyen pédagogiques

Quiz de fin de formation pour valider des acquisitions des connaissances (Score minimum : 70 %).

Public concerné

Agent immobilier, agent commercial indépendant, dirigeant d'agence immobilière

Pré-requis

Avoir un ordinateur et une connexion internet

Date de diffusion

14/04/2022



Programme accessible aux personnes en situation de handicap

Programme de formation en ligne

01 Introduction

02 Le décret du 30 mars 2016

03 Litiges et points de vigilance

04 Les étapes de l'état des lieux

05 Conclusion

06 Quiz fin de formation et recueil de la satisfaction à chaud

Intervenant(s)

Gwenaëlle Lassalle

Formatrice en gestion locative immobilière, diplômée de l'Institut des métiers du notariat de Bordeaux.

h.gwenaëlle@orange.fr